

Chili

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Chili compte 36 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt-huit de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Le Chili a signé l'IM en 2017, a déposé son instrument de ratification le 26 novembre 2020, et a notifié ses conventions fiscales non conformes. L'IM est entré en vigueur pour le Chili le 1^{er} mars 2021. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

Le Chili a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec le Brésil.

Le Chili a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Équateur* et le Paraguay.

Le Chili met généralement en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP associée à la règle LOB.³³

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Chili.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Chili

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Oui, IM		COP
2	Argentine	Oui, autres		COP + LOB
3	Australie	Oui, IM		COP
4	Autriche	Oui, IM		COP
5	Belgique	Oui, IM		COP
6	Brésil	Non	Oui, autres	COP + LOB
7	Canada	Oui, IM		COP
8	Chine (République populaire de)	Oui, autres		COP + LOB
9	Colombie	Non	Oui, IM	COP + LOB
10	Corée	Oui, IM		COP
11	Croatie	Oui, IM		COP
12	Danemark	Oui, IM		COP + LOB

³³ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, le Chili choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). Le Chili a également opté pour la règle LOB simplifiée conformément à l'article 7(6) de l'IM, et a indiqué, en vertu de l'article 7(17)(a) de l'IM, que même s'il accepte l'application de la règle COP aux fins de l'IM, il a l'intention dans la mesure du possible d'adopter une règle LOB *via* des négociations bilatérales. Le Chili a formulé une réserve conformément à l'article 6(4) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 6(1) concernant les conventions qui contiennent déjà la version adéquate du préambule (quatre conventions). Le Chili a également formulé une réserve conformément à l'article 7(15)(b) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 7(1) concernant les conventions qui contiennent déjà une règle COP (quatre conventions).

13	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
14	Équateur*	Non	Non	COP + LOB
15	Espagne	Oui, IM		COP
16	Fédération de Russie	Oui, IM		COP + LOB
17	France	Oui, IM		COP
18	Inde	Oui, autres		COP + LOB
19	Irlande	Oui, IM		COP
20	Italie	Oui, autres		COP
21	Japon	Oui, autres		COP
22	Malaisie	Oui, IM		COP
23	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
24	Norvège	Oui, IM		COP + LOB
25	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
26	Paraguay	Non	Non	COP + LOB
27	Pays-Bas	Oui, autres		COP + LOB
28	Pérou	Non	Oui, IM	COP
29	Pologne	Oui, IM		COP
30	Portugal	Oui, IM		COP
31	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
32	Suède	Non	Oui, IM	COP
33	Suisse	Non	Oui, IM	COP
34	Tchéquie	Oui, IM		COP
35	Thaïlande	Oui, IM		COP
36	Uruguay	Oui, autres		COP + LOB



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Chili », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7b66f3a8-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.